

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUILLET 2017

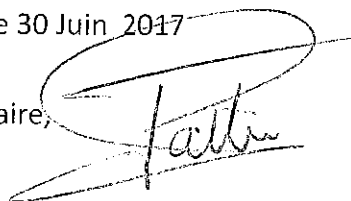
Les membres du conseil municipal sont convoqués le 7 Juillet 2017 à 20 heures 30 , en session ordinaire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 Avril 2017,
- Aménagement local cabinet médical,
- Rapport d'activités Communauté de Communes « Médullienne »,
- Mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires,
- Informations diverses,
- Questions diverses.

Le Temple, le 30 Juin 2017

Le Maire,



Les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire le 7 Juillet 2017 à 20 heures sous la présidence de Monsieur PALLIN Jean-Luc, Maire.

Présents : Mrs MARTIN Stéphane, MAURIN Jean-Jacques, CUMERLATO Jean-François, BEAUBOIS Cédric, CORNE Philippe

Mmes HALARD Françoise, GASSIAN Bérengère, TULLON Emeline , NOUETTE-GAULAIN Karine

Absents excusés : Mrs BIESSE Jean-Pierre, BOS Guillaume, ROBERT Michel, Mme DELUGIN Delphine

Le procès-verbal de la séance du 10 Avril 2017 est adopté à l'unanimité sans observations.

AMENAGEMENT LOCAL CABINET MEDICAL

Monsieur le Maire informe le conseil médical avoir procédé à la signature d'un bail professionnel avec effet au 1^{er} Décembre 2017 entre la Commune de LE TEMPE et le Docteur LEMONNIER Nadège pour une durée de six ans. Les loyers mensuels sont fixés comme suit :

- 150,00 euros du 1^{er} Décembre 2017 au 31 Décembre 2018,
- 250,00 euros du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019,
- 350,00 euros du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020,
- 550,00 euros du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021.

Par la suite, le loyer sera révisé en fonction de l'indice publié par l'INSEE.
Comme convenu, les travaux d'aménagement du local estimés à 26 000,00 euros HT seront à la charge de la commune : aménagement rampe handicapés, menuiseries, cloisons, plomberie, électricité, climatisation, branchement électrique).

TRAVAUX SALLE DES FETES

Les travaux (mise aux normes handicapés, charpente ...) seront réalisés du 16 Octobre au 19 Novembre 2017. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'aucune subvention au titre de la DETR n'a été accordée (attribution Juin 2017). Un courrier a été adressé à Monsieur CESAR, Président de l'Association des Maires de la Gironde, pour faire part du mécontentement car il y a obligation de mettre les bâtiments en conformité et dans la mesure où aucune subvention n'est accordée cela pose des problèmes budgétaires pour les petites communes. Monsieur CESAR a adressé un courrier précisant qu'il interviendrait auprès des services de l'Etat pour l'attribution de cette subvention (nouvelle session en Septembre 2017).

Monsieur le Maire propose de réaliser éventuellement en emprunt de 50 000,00 euros pour la réalisation de ces travaux. Le conseil municipal émet un avis favorable de principe.

RAPPORT D'ACTIVITES 2016 CDC MEDULLIENNE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes « Médullienne » adopté en conseil communautaire le 4 Juillet 2017. Il précise que ce rapport est consultable sur le site de la Communauté de Communes « Médullienne ».

Il ressort de ce rapport que 905 actes d'urbanisme ont été traités en 2016 (Le Temple 32) , 3 agents sont affectés au service urbanisme.

Un nouvel agent a été recruté au sein du SPANC qui élabore les contrôles de conception. En 2016, 62 dossiers ont été traités. La majorité concernait la commune de LE TEMPLE qui est entièrement en assainissement non collectif. Aucun dossier n'a été déposé pour la commune de Castelnau de Médoc principalement desservie par un réseau d'assainissement collectif. Il est également procédé à des contrôles de réalisation de travaux et à des contrôles lors de transactions immobilières. Pour la commune du Temple les contrôles doivent être réalisés en 2018 et 2019.

L'année 2016 a vu le lancement du Réseau Médullien des bibliothèques. Les actions menées en 2016 : mise en réseau des bibliothèques, création d'une nouvelle identité, lancement du réseau et de ses nouveaux services, action culturelle (la bibli des bébés). Le bilan 2016 présente des chiffres extrêmement positifs.

Le conseil municipal émet un avis favorable

INFORMATIONS CDC

RYTHMES SCOLAIRES : Monsieur le Maire informe le conseil municipal du retour à la semaine à 4 jours dès la rentrée de septembre 2017, après avis favorable du conseil syndical du SIRP, des enseignants et des parents d'élèves. L'ensemble des communes de la communauté de communes « Médullienne » souhaite un retour à la semaine des 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Un centre de loisirs sans hébergement fonctionnera le mercredi au Temple dès la rentrée de septembre 2017.

TOURISME : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes « Médullienne » a pris la compétence tourisme, avec la reprise des locaux du Porge et la gestion du personnel. L'office de tourisme du Porge sera maintenu et il prévu l'installation d'un office de tourisme sur le Médoc. Le recrutement d'un directeur est en cours. Une taxe de séjour sera instaurée sur l'ensemble des communes de la CDC.

AGENDA 21

Par délibération du 15 Mars 2016, la communauté de communes « Médullienne » a décidé de mettre en place un Agenda 21 afin de placer l'ensemble de ses actions sous l'égide du Développement Durable.

Un agenda 21 poursuit cinq finalités :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement des êtres humains,
- une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

Au niveau de la CDC « Médullienne » les actions prévues sont :

- lutter contre le gaspillage alimentaire,
- promouvoir les gourmets bags,
- mise en place de marché produits locaux,
- développer le compostage,
- mettre stop PUB sur les boîtes aux lettres.

Au sein de chaque commune il convient de nommer un élu référent et un agent référent.

Après discussion, il est décidé de nommer :

- élu référent : BEAUBOIS Cédric et HALARD Françoise
- agent référent : LAGUEYTE Annette

TELETRANSMISSION DES ACTES BUDGETAIRES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'actuellement la commune dématérialise les actes réglementaires (délibérations, arrêtés, décisions) et continue à adresser les actes budgétaires en format papier.

Le Ministère de l'Intérieur a créé et mis en place un logiciel permettant la télétransmission des actes budgétaires.

Un avenant à la convention passée avec l'opérateur de télétransmission permettrait après signature avec la Préfecture de Bordeaux de transmettre ces actes par voie dématérialisée. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention portant protocole de mise en œuvre de la dématérialisation des actes des collectivités territoriales.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé un devis pour l'aménagement du préau en salle de réunions.

Conseil Municipal des Jeunes : le conseil municipal des jeunes s'est réuni le 23 Juin 2017. Les projets présentés sont :

- installation d'un skate-park
- aide aux personnes âgées (rencontre avec les personnes âgées),
- cross ouvert à tous,
- tournoi de foot pour la fête de la Saint-Sauveur,
- animations pour reversement au Téléthon ou autres associations. Madame NOUETTE-GAULAIN fait référence à l'association ALADIN.

Madame GASSIAN donne le compte-rendu de la rencontre avec les personnes âgées : création d'activités séniors/juniors, mise à disposition d'une salle pour rencontres .


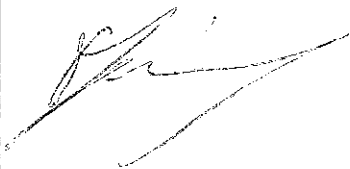

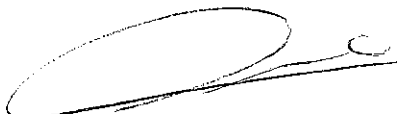
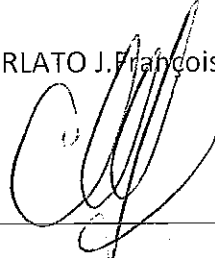

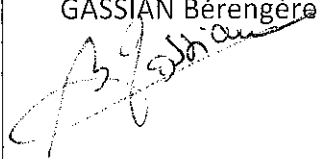
QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réfléchir à des aménagements ou construction de bâtiments pour salle de réunions, bibliothèque et de missionner un architecte pour une réorganisation totale du patrimoine et de ne plus attendre les propositions du conseil départemental concernant la caserne. Le conseil municipal émet un avis favorable.

GENS DU VOYAGE : Monsieur le Maire rappelle les faits et informe le conseil municipal que les élus sont mécontents de la gestion de l'accueil des gens du voyage. Il rappelle qu'il existe sur le territoire communautaire 2 aires semi-permanentes et 1 aire de grand passage. Il a été

décidé au sein de la communauté de communes d'adresser un courrier au Préfet pour l'informer du dysfonctionnement.

CHAMPS CAPTANTS : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'évolution des travaux, des réunions organisées par le Syndicat des sylviculteurs, du mécontentement des riverains. Le syndicat Adduction d'Eau Potable Saumos-Le Temple a reçu Bordeaux Métropole à leur demande pour proposition d'une solution à la distribution d'eau potable sur les communes de Saumos et Le Temple. Aucune proposition n'a été faite par le SIAEP. Aucune suite n'a été donnée à leur demande pour les aider à rentrer en contact avec les propriétaires.

MARTIN Stéphane 	BIESSE Jean-Pierre (Absent excusé)	MAURIN Jean-Jacques 
BEAUBOIS Cédric 	BOS Guillaume (Absent excusé)	CORNE Philippe 
CUMERLATO J. François 	ROBERT Michel (Absent excusé)	HALARD Françoise 
DELUGIN Delphine (Absente excusée)	GASSIAN Bérengère 	NOUETTE-GAULAIN Karine
TULLON Emeline 